

Communiqué de presse

Le Conseil communal de Froideville torpille le projet EolJorat Nord.

Dimanche 28 juin 2020 – Dans sa séance du mardi 23 juin 2020, le Conseil communal de Froideville a voté une motion qui impose un moratoire de 10 ans et contraint la Municipalité à s’opposer à toute construction d’éoliennes sur les territoires des communes voisines qui pourraient avoir un impact sur la commune.

Le parc éolien de EolJorat est ainsi fortement compromis puisqu’avec seulement trois éoliennes sur quatre, il y a peu de chances qu’il atteigne la production minimale de 20 GW/h par an, exigée par la Confédération.

Comme à [La Praz en 2018](#) ou à [Villars-le-Terroir](#) en 2017, la révolte contre les éoliennes ne vient pas des associations d’opposants structurées comme [Queduvent](#) ou la faîtière vaudoise [Paysage-Libre Vaud](#) qui mènent des campagnes d’information depuis plusieurs années contre les projets du Gros-de-Vaud. Ce sont ici des membres du Conseil communal qui ont préparé et fait accepter cette motion acceptée à une large majorité de 27 oui contre 4 non ainsi qu’un certain nombre d’abstentions.

Son texte est assez clair :

Faisant suite au travail de la commission éolienne, les auteurs de cette motion demandent :

- ***Que la Municipalité de Froideville interdise sur l’ensemble du territoire communal de Froideville jusqu’au 31.12.2030 la construction de toute éolienne de plus de 50 m de haut ;***
- ***Que l’effet suspensif sur la construction de ces éoliennes s’applique jusqu’à ce que la Municipalité propose un préavis qui sera voté par le Conseil communal ;***
- ***Que la Municipalité, dans toutes les possibilités et les limites de ses moyens à disposition, s’oppose à la construction d’éoliennes sur les communes voisines ayant des impacts sur la commune de Froideville.***

En parallèle, les auteurs de cette motion proposent de créer et de maintenir pour cette même période, soit jusqu’au 31.12.2030, une commission du Conseil Communal avec pour objectif de suivre et de promouvoir le développement durable de la commune et en particulier les énergies renouvelables, tout en lui attribuant possiblement une ligne de crédit au budget annuel.

Dès lors, la commune de Froideville étant bien obligée de se retirer du projet des quatre éoliennes prévues, les trois qui restent auront de la peine à atteindre ensemble la production annuelle de 20 GW/h exigée par la Confédération.

Le projet [EolJorat-Nord](#) est donc fortement compromis. D'autant plus qu'à part de Poliez-Pittet, les autres communes ne semblent pas particulièrement motivées par le projet mal ficelé d'Alpiq et des ingénieurs [KohleNusbaumer](#) dont la précision de certains calculs n'est pas le point fort.

Notons qu'il est remarquable que lorsque les nouvelles sont bonnes pour les éoliens, les médias en font des gorges chaudes. En revanche lorsqu'elles sont mauvaises comme c'est le cas ici, il n'y a plus grand monde. L'information, à part un entrefilet, dans 24h du 26.06.20 a passé totalement inaperçue.

Le soussigné se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bottens, le 29 juin 2020

Paysage-Libre Vaud

Jean-Marc Blanc, secrétaire général